

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène détecté en Haute-Corse**

Mont-de-Marsan, le 17/11/2020

Après plusieurs pays du Nord de l'Europe, la France a détecté un foyer hautement pathogène de grippe aviaire en Haute-Corse. Le cas a été identifié dans le rayon animalerie d'une jardinerie située à proximité de Bastia, suite à la constatation de mortalités anormales d'oies et de poules. Tous les oiseaux ont été euthanasiés.

Après avoir pris connaissance de ce cas de grippe aviaire, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien DENORMANDIE a décidé de placer l'ensemble du territoire national métropolitain en niveau de risque « élevé » à compter du 17 novembre 2020.

À ce titre, dès cette date, les mesures suivantes s'appliquent à l'ensemble des départements de l'hexagone et de la Corse :

- claustration ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux ;
- interdiction de rassemblements d'oiseaux (exemples : concours, foires ou expositions) ;
- interdiction de faire participer des oiseaux originaires de ces départements à des rassemblements organisés dans le reste du territoire ;
- interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
- interdiction d'utilisation d'appelants.

**Ces mesures ont déjà été rendues obligatoires dans les Landes dès le 5 novembre dernier.**

Des mesures spécifiques de surveillance et de limitation des mouvements autour du foyer de Haute-Corse ont été mises en place immédiatement pour éviter toute propagation. Des mesures conservatoires sont également prises chez les fournisseurs et acheteurs liés au foyer corse. Des investigations sont en cours pour identifier l'origine de la contamination (faune sauvage ou volailles domestiques). Les premiers éléments d'analyse de la souche H5N8 isolée en Corse montrent une similitude avec l'une des souches qui circule actuellement aux Pays-Bas. Elle n'est pas transmissible à l'homme.

L'ensemble des acteurs de l'élevage, de la chasse et de l'avifaune sauvage ont été informés de la situation.

La préfète des Landes appelle l'ensemble des acteurs professionnels ou non à poursuivre la mise en œuvre des mesures de protection contre l'influenza aviaire.

La consommation de viande, foie gras et œufs – et plus généralement de tout produit alimentaire – ne présente aucun risque pour l'homme.

## Contact presse

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82  
Mél. : [pref-communication@landes.gouv.fr](mailto:pref-communication@landes.gouv.fr)



Préfecture des Landes  
26 rue Victor Hugo  
40 021 Mont-de-Marsan Cedex  
[www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr)